

Belgium-Jambes: Roadworks

OJ S 100/2020 25/05/2020

Contract notice**Works****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SPW-O8.08.01 — mobilité infrastructures — département du réseau de Namur et du Luxembourg — direction des routes de Namur

National registration number: 0316.381.138_603181

Postal address: Avenue Gouverneur Bovesse 37

Town: Jambes

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Postal code: 5100

Country: Belgium

E-mail: laurette.cooremans@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81320911

Internet address(es):

Main address: <http://www.wallonie.be>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=374853>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=374853>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=SPW-MI08.1-08.08.01-200965-F02>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Renouvellement de revêtements par programme PMS sur le réseau routier non-structurant de la direction des routes de Namur

Reference number: SPW-MI08.1-08.08.01-200965-F02_0

II.1.2.

Main CPV code

45233140 Roadworks

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Le présent marché est un marché sujet à commandes qui a pour objet la réfection des revêtements dégradés par programme PMS (Pavement Management System) sur le réseau routier géré par la direction des routes de Namur. Il s'étend en fonction des divisions sur les districts routiers de Floreffe, Spy, Bouge, Philippeville, Ciney, Sinsin, Gedinne.

Description des travaux: voir le détail dans le cahier spécial des charges.

II.1.5. Estimated total value**II.1.6. Information about lots**

This contract is divided into lots: no

II.2. Description**II.2.3. Place of performance**

NUTS code: BE35 Prov. Namur

Main site or place of performance: Sur le réseau routier géré par la direction des routes de Namur. Il s'étend en fonction des divisions sur les districts routiers de Floreffe, Spy, Bouge, Philippeville, Ciney, Sinsin, Gedinne.

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché est un marché sujet à commandes qui a pour objet la réfection des revêtements dégradés par programme PMS (Pavement Management System) sur le réseau routier géré par la Direction des Routes de Namur. Il s'étend en fonction des divisions sur les Districts routiers de Floreffe, Spy, Bouge, Philippeville, Ciney, Sinsin, Gedinne.

Description des travaux: voir dans le cahier spécial des charges.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Price

II.2.6. Estimated value**II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system**

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Au point II.2.7) Durée du marché: les commandes seront passées pendant une période de 48 mois à dater de la conclusion du marché.

Ce délai peut être prolongé de 120 jours calendrier à la demande du pouvoir adjudicateur. L'ordre de prolongation sera notifié à l'adjudicataire avant l'échéance du délai initial du marché. Les travaux commandés durant cette période supplémentaire sont exécutés selon les mêmes conditions contractuelles et au même prix.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

1.1. Motifs d'exclusion

a) Motifs d'exclusion obligatoire

Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17.6. 2016 et 61 de l'arrêté royal du 18.4. 2017.

L'exclusion d'un soumissionnaire s'applique également lorsque la personne concernée est un membre de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein;

b) Motifs d'exclusion facultative

Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17.6. 2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article;

c) Mesures correctrices (article 70 de la loi)

Tout soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations visées ci-dessus aux points 1.1 a) et 1.1.b) peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion.

1.2. Dettes sociales et fiscales (article 68 de la loi et articles 62 et 63 de l'ARP)

Est exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale.

Peut néanmoins être admis à participer à la procédure, le soumissionnaire qui n'a pas une dette de cotisations sociales ou une dette fiscale supérieure à 3 000 € ou qui peut faire valoir une des situations exonératoires visées à l'article 68 de la loi et aux articles 62 et 63 de l'ARP.

--- 1.3. Critères de sélection

Pour satisfaire à la sélection qualitative, les soumissionnaires doivent justifier d'une agréation d'entrepreneur (loi du 20.3.1991) comme précisé ci-dessous:

Les travaux sont rangés dans la sous-catégorie C5 et le pouvoir adjudicateur estime qu'ils rentrent dans la classe 5 (correspondant au volume annuel présumé des commandes).

— l'exigence d'une agréation ou la classe d'agréation effectivement requise est déterminée par le montant de l'offre à approuver.

Le soumissionnaire agréé en vertu de la loi du 20.3.1991 ne doit pas joindre un certificat d'agréation, la vérification de sa situation est faite par le pouvoir adjudicateur via la banque de données des entrepreneurs agréés sur le site internet du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie;

— le soumissionnaire agréé ou inscrit sur une liste officielle d'un autre état membre précise l'adresse web qui permet au pouvoir adjudicateur d'accéder aux informations utiles ou, à défaut, joint copie du certificat approprié ou de la preuve d'inscription ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription avec l'agrément belge. Le soumissionnaire qui n'est ni agréé en vertu de la loi du 20.3.1991 ni dans un autre état membre (ou non inscrit sur une liste officielle) doit joindre à son offre les pièces justificatives nécessaires qui démontrent qu'il remplit les conditions d'agrément visées à l'article 4, § 1er de la loi précitée.

--- 1.4. Document unique de marché européen

Le soumissionnaire doit joindre à son dossier d'offre un DUME (Document unique de marché européen) qu'il a rempli conformément aux instructions figurant dans les documents du marché.

NB: 1) le formulaire du DUME est uniquement accessible en version électronique sur le site <https://ec.europa.eu/tools/espd?lang=fr>

2) si le soumissionnaire est un groupement d'opérateurs sans personnalité juridique, chaque membre du groupement doit remplir un DUME distinct.

Le soumissionnaire ne doit pas remplir les parties IV et V du DUME.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Les travaux sont rangés dans la sous-catégorie C5 et le pouvoir adjudicateur estime qu'ils rentrent dans la classe 5 (correspondant au volume annuel présumé des commandes).

Minimum level(s) of standards possibly required:

Les travaux sont rangés dans la sous-catégorie C5 et le pouvoir adjudicateur estime qu'ils rentrent dans la classe 5 (correspondant au volume annuel présumé des commandes).

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Les travaux sont rangés dans la sous-catégorie C5 et le pouvoir adjudicateur estime qu'ils rentrent dans la classe 5 (correspondant au volume annuel présumé des commandes).

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: classe 5: jusqu'à 1 810 000 EUR, catégorie: C5.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 23/06/2020 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 23/06/2020 Local time: 11:00

Place:

Ouverture électronique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Objet et Importance du marché

Le présent marché est un marché de travaux. Le présent marché est un marché sujet à commandes qui a pour objet la réfection des revêtements dégradés par programme PMS (Pavement management system) sur le réseau routier géré par la direction des routes de Namur. Il s'étend en fonction des divisions sur les districts routiers de Floreffe, Spy, Bouge, Philippeville, Ciney, Sinsin, Gedinne.

Les prestations requises font l'objet de commandes passées par le pouvoir adjudicateur, en fonction de ses besoins, et suivant les modalités du présent cahier spécial des charges.

Le montant minimal de toutes les commandes du marché est fixé à 1 200 000 EUR TVAC pour la durée totale du marché.

Le montant maximal de toutes les commandes du marché est de 8 000 000 EUR TVAC pour la durée totale du marché.

NB: la conclusion du marché ne donne aucun droit d'exclusivité à l'adjudicataire. Les bénéficiaires pouvant faire exécuter des prestations identiques ou analogues à celles décrites dans le présent cahier spécial des charges par d'autres entreprises ou par leurs propres services. L'adjudicataire ne peut prétendre de ce chef à une quelconque indemnité.

Ce marché est subdivisé en trois divisions, chacune d'entre-elles étant relative au lieu et/ou au moment des prestations à exécuter:

Voir le détail dans le cahier spécial des charges.(p 5 à 10) au point II.2.7).

Durée du marché

Les commandes seront passées pendant une période de 48 mois à dater de la conclusion du marché.

Ce délai peut être prolongé de 120 jours calendrier à la demande du pouvoir adjudicateur. L'ordre de prolongation sera notifié à l'adjudicataire avant l'échéance du délai initial du marché. Les travaux commandés durant cette période supplémentaire sont exécutés selon les mêmes conditions contractuelles et aux mêmes prix.

Cependant, la fin du marché peut intervenir anticipativement lorsque le montant maximal des commandes est atteint.

Les travaux à exécuter lors de chaque commande font l'objet d'un bon de commande. Ce bon comportera la date de début des travaux (entre le 15^e et 45^e jour qui suit la transmission du bon de commande). Le délai d'exécution d'une commande est convenu entre les parties. À

défaut, le délai accordé pour l'exécution d'une commande est de maximum cinq jours ouvrables par tranche de 100 000 EUR de travaux.

Ce délai doit être compris comme un délai partiel, les délais partiels étant de rigueur dans le cadre de ce marché.

Introduction des offres uniquement par voie électronique via la plate-forme e-Procurement.

Voici les coordonnées en cas de problème avec la plate-forme:

SPF Stratégie et Appui — Service e-Procurement WTC III

Boulevard Simon Bolivar 30 1000 Bruxelles

www.publicprocurement.be — e.proc@publicprocurement.be

Tél.: Helpdesk: +32 27408000

Heures d'ouverture: 8 h 30 -12 h 00 et 13 h 15 - 16 h 30.

Il s'agit d'un avis de marché européen, dès lors, il sera demandé à chaque soumissionnaire de remplir le DUME en ligne. Un lien sera téléchargeable via l'avis de marché.

Plus d'informations sur <https://dume.publicprocurement.be>

Absence de DUME lors de la remise de l'offre = irrégularité substantielle.

Lors de remise des offres sur e-Tendering, bien veiller à signer le rapport de dépôt des offres électroniquement

Conformément à l'article 42 de l'arrêté royal du 18.4.2017, dans le cadre d'une procédure ouverte, le soumissionnaire ne doit pas signer individuellement l'offre et ses annexes, au moment où ces derniers sont chargés sur la plate-forme électronique. Ces documents sont signés de manière globale par l'apposition d'une signature sur le rapport de dépôt y afférent. Le rapport de dépôt visé à l'article 42, doit être revêtu d'une signature électronique qualifiée. Les signatures visées à l'article 43 sont émises par la ou les personne(s) compétente(s) ou mandatée(s) à engager le soumissionnaire.

Lorsque le rapport de dépôt est signé par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint l'acte électronique authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie scannée de la procuration. Il fait éventuellement référence au numéro de l'annexe du Moniteur Belge qui a publié l'extrait de l'acte concerné. Lorsque l'offre est remise par un groupement sans personnalité juridique, chacun de ses participants se conforme aux dispositions précitées.

La plate-forme e-Procurement détermine si la signature électronique de l'offre introduite est conforme aux exigences réglementaires en la matière. De plus amples informations se trouvent sur le site web: <http://www.publicprocurement.be> ou via le e-Procurement Helpdesk au numéro +32 27905200.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@raadadvst-consetat.be

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Médiateur de la Wallonie et de la fédération Wallonie-Bruxelles

Postal address: Rue Lucien Namèche 54

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium
E-mail: courrier@le-mediateur.be
Internet address: www.le-mediateur.be

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

- demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de quinze jours à dater de la publication;
- demande d'annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision.

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW-SPW-O8.08.01— mobilité infrastructures — département du réseau de Namur et du Luxembourg — direction des routes de Namur

Postal address: Avenue Gouverneur Bovesse 37

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

E-mail: xxx@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81320911

Internet address: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=374853>

VI.5. Date of dispatch of this notice

19/05/2020